

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **SINPOXY***

de la société **SINON EU GMBH**
enregistrée sous le **n°2015-2484**

Vu les conclusions de l'évaluation du 11 janvier 2016,

Considérant que la préparation SINPOXY n'est pas similaire à la préparation de référence OPUS,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	SINPOXY
Type de produit	Générique
Titulaire	SINON EU GMBH Im Alten Dorfe 37 D-22359 Hamburg ALLEMAGNE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	125 g/L - époxiconazole
Numéro d'intrant	492-2015.01
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

01 MARS 2016

Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)